



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes le mardi 27 octobre à 18h30, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 21 octobre 2020.

M. François IBANEZ a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAOUI, Anthony GARCIA, François IBANES, Anne VALOIS, Frédérique TUFFERY, Simon LAGORCE, Monique TEISSIER, Thierry BAILLY, Hélène BONNIER, Nicolas CAZENAVE, Gilles HENRY, Nora ABBAOUI, Yoann DE RAMIERI, Stéphanie VIALLET, Laurent ILLUMINATI, Céline MONTAVON, Natacha SALLES

Etaient représentés : Valérie BOUYSSOU par Frédérique TUFFERY jusqu'à 19h10 ; Pascale LANTERI par Pierre CARRIERE ; Guillaume DUBUC par Anthony GARCIA ; Aurélia DIAZ par Christine BROCC ; Eric LECROISEY par Céline MONTAVON.

Absent : Xavier SURRIRAY

1- ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Dénomination de la place devant le collège Vincent Badie

Rapporteur : M. le Maire

La place devant le collège sera dénommée « Place de la laïcité – Samuel Paty » sous réserve de l'accord du Conseil Départemental et de la famille de M. PATY.

Vote à l'unanimité

1-2 Soutien aux victimes des inondations dans les départements du Gard et des Alpes Maritimes

Rapporteur : Pierre CARRIERE

Une aide de 4 100€ sera versée à l'Association des Maires 34 (AMF34) pour venir en aide aux victimes des inondations du 2 octobre 2020.

Vote à l'unanimité

1-3 Remplacement d'un adjoint démissionnaire

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la démission de Mme Anne Valois de son mandat d'adjoint, Mme Hélène BONNIER a été élué 8 ème adjoint au Maire.

Vote à la majorité absolue

1-4 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur qui organise les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Vote : 1 contre (M. LECROISEY), 2 abstentions (Mmes MONTAVON et SALLES)

1-5 Droit à la formation des membres du Conseil Municipal

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil Municipal a validé le principe du droit individuel à la formation sous réserve qu'elle soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, de retenir en priorité comme thématiques les fondamentaux relatifs à la gestion des politiques locales et fixé les dépenses de formation à 3,43% du montant total des indemnités allouées aux élus de la commune.

Vote à l'unanimité

1-6 Frais de mission et de déplacement des élus locaux

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil Municipal a validé le principe de prise en charge, pour la durée du mandat, des frais de mission des élus dans le cadre d'un mandat spécial ou pour représenter la commune dans des réunions hors de la commune et hors CCVH, pour les élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction.

Vote : 1 contre (M. LECROISEY)

1-7 Recrutement d'un apprenti auprès des services techniques

Rapporteur : Anthony GARCIA

Le Conseil Municipal a validé le principe du recrutement d'un apprenti auprès du service « Espaces verts » pour un CAP jardinier/paysagiste sur une durée de deux ans.

VOTE : 1 abstention (M. ILLUMINATI)

1-8 Recrutement d'un service civique

Rapporteur : Fatiha HAMD AOUI

Le Conseil Municipal a validé le principe du recrutement d'un service civique, pour une période pouvant aller de 6 à 12 mois, dont la mission sera d'aider les personnes âgées à sortir de l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels.

Vote à l'unanimité

1-9 Convention de partenariat entre la bibliothèque municipale et l'école élémentaire Font

Mosson

Rapporteur : Christine BROCC

Le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention déterminant les modalités d'accueil des élèves de Font Mosson à la bibliothèque municipale.

Vote à l'unanimité

1-10 Convention Communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention portant concertation régulière entre le Maire et la Gendarmerie ainsi que la mise place de patrouilles mixtes sur le territoire communal.

Vote à l'unanimité

02- INTERCOMMUNALITE

2-1 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées/ Désignation du représentant de la commune

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a désigné MM. Denis TERRAILLON (titulaire) et Thierry BAILLY (suppléant) pour siéger à la CLECT de la CCVH.

Vote à la majorité absolue

2-2 Avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil Municipal s'est opposé à la mise en place d'un PLUI au motif que l'échelle communale est plus adaptée pour régler les problématiques d'aménagement de l'espace sur le territoire communal.

Vote à l'unanimité

2-3 Convention pour la mise en place d'un service Ingénierie de proximité en matière d'urbanisme

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention à conclure avec la CCVH pour bénéficier d'une expertise technique et d'un accompagnement à l'élaboration/révision des documents d'urbanisme.

VOTE : 1 contre (M. LECROISEY), 1 abstention (Mme MONTAVON)

03 - COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-222 DU CGCT

3-1 DIA

3-2 Décisions municipales

04 – QUESTIONS DIVERSES

- La demande d'annulation des élections municipales de Mme MONTAVON a été rejetée par le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (jugement du 22 septembre 2020) ;
- En raison du défaut d'unanimité des communes, seuls 3 pouvoirs de police sont transférés au Président de la CCVH :
 - Police des déchets,
 - Police de l'eau et de l'assainissement,
 - Police du stationnement des Gens du Voyage.

Demeurent municipales, les polices de la circulation et du stationnement, la délivrance des autorisations de stationnement des taxis et les polices spéciales de l'habitat (ERP et immeubles menaçant ruine).

Fait à Montarnaud, le 28 octobre 2020

Affiché le 28 octobre 2020,



Maire,

Jean-Pierre PUGENS